



MODALITES D'INSCRIPTION POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2019

L'Association **HABITAT JEUNES DU CHOLETAIS** vous propose 3 résidences au choix, avec selon la résidence, des chambres meublées et/ou des studios meublés :

- Résidence Habitat Jeunes Les Pâquerettes à Cholet
- Résidence Habitat Jeunes Centre Mauges à Beaupréau en Mauges
- Résidence Habitat Jeunes L'Aiguil'Haj à Chemillé en Anjou

Toutes les infos sur les résidences sur le site internet www.habitatjeunes-choletais.fr

Les conditions d'inscription

Vous pouvez compléter une demande de logement uniquement aux conditions suivantes :

- ✓ Pour les **apprentis ou contrat de professionnalisation** : l'employeur doit être trouvé et l'inscription en formation confirmée
- ✓ Pour les **étudiants** : le choix sur Parcoursup doit être validé par le candidat
- ✓ Pour les **élèves de l'IRSS** : l'inscription en formation doit être confirmée

Il sera demandé en complément de la demande de logement :

1. **un justificatif d'inscription en formation** ("Validation inscription Parcoursup" pour les étudiants OU "Attestation d'inscription IRSS" OU "Courrier de promesse d'embauche" pour les apprentis) à envoyer par mail à : logement@habitatjeunes-choletais.fr
2. en quelques lignes, **expliquez pourquoi vous faites le choix d'un logement en Résidence Habitat Jeunes** plutôt qu'un logement locatif : à préciser dans "informations complémentaires" en page 5 de la demande de logement.

Ces 2 éléments sont indispensables à l'étude de votre demande de logement. S'il manque un des éléments à votre demande, celle-ci ne pourra pas être étudiée.

Comment faire une demande de logement pour la rentrée 2019 ?

Pour les étudiants et les élèves de l'IRSS, **une fois que les conditions d'inscription ci-dessus sont validées pour vous**, alors vous pouvez compléter un formulaire de demande de logement à **partir du mardi 4 juin 2019 8h00** sur le site internet : www.habitatjeunes-choletais.fr/logement/nos-residences/

Pour les apprentis et contrat de professionnalisation, **une fois que les conditions d'inscription ci-dessus sont validées pour vous**, alors vous pouvez compléter un formulaire de demande de logement sur le site internet : www.habitatjeunes-choletais.fr/logement/nos-residences/

Délai de réponse à une demande de logement pour la rentrée

Chaque demande sera étudiée en commission d'admission. Si les conditions d'inscription sont réunies (justificatif fournis), la réponse interviendra au plus tard le 19 juillet 2019.